

Appel à mission



EMPLOI CONCERNE : DIRECTEUR DE SEJOURS ET DE BASE

Groupe D – Coef 305

Fiche de Poste & Profil

Le **Directeur**, au regard de la base et des séjours hebdomadaires dont il a la responsabilité, **est garant** du projet mis en œuvre sur sa période d'exercice et des conditions nécessaires (logistique, encadrement, déclarations internes et externes) dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée en prenant en compte les exigences relatives à la délégation de service public.

au titre de l'animation globale

- **participe** à l'accueil des professionnels et des publics sur la base ou le séjour dont il a la charge.

au titre des programmes d'action

- **construit**, à partir des besoins éducatifs, sociaux et culturels, avec l'équipe d'animateurs d'activités le projet pédagogique de la base et des séjours.
- **met en œuvre** avec l'équipe les actions qui participent à la réalisation du dit projet.
- **participe** activement à l'animation directe de ces actions, à l'encadrement des publics.
- coordonne et dirige l'action des personnels
- **assure** une évaluation régulière du programme d'actions.
- **anime** les réunions d'équipe.

au titre de la gestion des personnels

- **coordonne** le travail de l'équipe séjours et base qui participe à la réalisation du projet.
- **veille** au respect des dispositions du code du travail et de la convention collective, et en particulier, aux conditions de sécurité dans lesquelles les personnels exercent leur activité professionnelle.

au titre de l'administration générale

- **réalise avec le coordinateur de l'Offre Centrale** toutes les déclarations nécessaires (Mairie, jeunesse et sports, autorisation de baignade) au regard à la réalisation du projet.
- **Gère, en coordination avec le coordinateur de l'Offre centrale** l'organisation matérielle et logistique de la base ou du séjour (achats, transports, activités,...).
- **Est garant** de la réglementation jeunesse et sports ainsi que de la sécurité des groupes accueillis.
- **donne toutes les informations nécessaires** à la promotion des activités.
- **tient à jour** les états de présence du public de la base ou du séjour.
- **rend compte**, le plus rapidement possible, à son responsable hiérarchique (coordinateur de l'offre centrale ou Directeur d'Équipement), de tout incident ou fait anormal qui pourrait survenir.
- **Est garant** du respect des consignes de sécurité et de réglementation liées à l'action et au respect du matériel

au titre des finances

- **exécute** le budget alloué.
- **assure** le suivi et le contrôle du budget afférent à la base ou au séjour dont il a la responsabilité.
- **Rends** l'ensemble de la comptabilité au coordinateur de l'offre centrale à l'issu du séjour

au titre de la Direction du séjour

- **est responsable** de la direction de la base ou du séjour devant Jeunesse & Sports et de la mise en œuvre du programme.